

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET
N°2023/166
FINANCES LOCALES (7.1)
Budget principal Ville :
Décision Modificative n°2

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20231115-DEL166CM151123-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le sept novembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE,
M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND,
Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DELVA
M. SOOTS	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. TIBERGHIEEN	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe GRIMBER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 5 avril 2023 adoptant le budget primitif de la Commune d'HAZEBROUCK,

Vu la délibération du 20 septembre 2023 adoptant la décision modificative n°1,

Depuis le vote du Budget Primitif 2023, il est nécessaire de renforcer les crédits ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX	
23/2315/020	Immobilisations en cours	- 258 590,00 €	Provision
	TOTAL	- 258 590,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX	
021	Virement de la section de fonctionnement	- 374 040,00 €	
13/1322/414	Subvention Région	115 450,00 €	Boucle piétonne
	TOTAL	- 258 590,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX	
012/64111/020	Personnel titulaire : rémunération principale	76 400,00 €	
012/64131/020	Personnel non titulaire : rémunération	13 600,00 €	
012/6455/020	Cotisations pour assurance du personnel	70 000,00 €	
65/6541/020	Créances admises en non-valeur	4 000,00 €	
65/6542/020	Créances éteintes	6 600,00 €	
65/657362/758	Subvention au CCAS	77 200,00 €	
68/6815/01	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	- 10 600,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	- 374 040,00 €	
	TOTAL	- 136 840,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX	
013/6419/020	Remboursements sur rémunérations du personnel	60 200,00 €	
74/74888/01	Autres compensations, attributions et autres participations	- 197 040,00 €	
	TOTAL	- 136 840,00 €	

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver la décision modificative n°2 de 2023 du budget principal de la Commune d'HAZEBROUCK,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le



ID : 059-215902958-20231115-DEL166CM151123-DE